



AMICALE DES DIRECTEURS DES DOUANES

Lettre d'information du 29/06/2021

Mot du président : je remercie tout d'abord les participants à la dernière assemblée générale pour leur confiance qui me porte à la présidence de l'amicale des directeurs. Je salue mon prédécesseur, Jean-Roald L'HERMITTE, qui vient de traverser l'Atlantique pour poursuivre son parcours au niveau international, en le remerciant d'avoir préservé la flamme de notre association créée en 1956 et dont l'objet demeure la représentation du cadre supérieur de la DGDDI issu de la sélection professionnelle et le resserrement des liens de solidarité entre ses membres. Son rôle apparaît tout à fait complémentaire de celui de l'administration et des organisations syndicales qui œuvrent dans leurs domaines respectifs. Il s'agit avant tout de faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle en vue de prendre en compte au mieux les préoccupations du cadre supérieur qui a par nature le souci du fonctionnement optimal de notre maison commune.

Je précise qu'une modification de nos statuts avait élargi la participation à l'amicale aux administrateurs civils des services centraux. Les réformes majeures en cours dans la haute fonction publique devront sans aucun doute nous conduire à faire évoluer ces statuts pour correspondre à la nouvelle structuration des corps.

Les cadres supérieurs de la douane portent et continueront à porter loyalement la parole de l'administration et à mettre en œuvre les politiques définies et les directives transmises. Les résultats du dernier observatoire interne concernant l'encadrement supérieur montrent que la loyauté n'est pour autant pas toujours synonyme d'enthousiasme. Nul n'ignore que les évolutions dans la gestion des cadres ont soulevé beaucoup d'interrogations, tout comme les perspectives plus générales d'évolution de la douane. Il importe donc plus que jamais de privilégier le travail collectif et de promouvoir le rôle de l'amicale qui doit à la fois participer à une meilleure compréhension des règles et des procédures qui gouvernent la gestion des cadres, mais aussi sensibiliser les décideurs et les gestionnaires aux contraintes de l'encadrement supérieur.

Je rappelle qu'il s'agit d'une simple association ne fonctionnant que sur la base du bénévolat. Je remercie donc ceux qui y consacrent un peu de leur temps au profit de tous.

L'action de l'amicale est par définition discrète et ne donne pas lieu à une expression publique. Cela n'empêche nullement de relayer un certain nombre d'informations ou tendances. Tel est l'objet des quelques éléments repris ci-après.

Je n'oublie pas nos anciens, aujourd'hui retraités, qui ont contribué au rayonnement de notre administration et qui demeurent les bienvenus au sein de cette association.

Bonne lecture.

Christian BOUCARD

Assemblée générale du 21 mai 2021 : cette assemblée générale a élu à la présidence de l'amicale des directeurs, Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes de Bretagne - Pays de la Loire en remplacement de Jean-Roald L'HERMITTE nommé conseiller douanier à Washington. Parmi les formalités habituelles inhérentes aux AG, on peut relever l'élection du conseil d'administration composé comme suit :

Sandrine AMBACH, adjointe au DI à Bordeaux

Dominique ANCELIN, retraité à Saint-Marie-de-Ré ;

Pascale AUGUSTIN-LOISONS, administratrice des douanes à la DG-IS

Cindy BARBET, IP, cheffe de PAE à Dijon

Christian BOUCARD, DI à Nantes

Frédérique DURAND, adjointe au DI à Lille

Michaël FAUCHER, IP, chef divisionnaire à Bordeaux

François FAYOLLET, AS de la DNGCD à Nantes

Hugues-Lionel GALY, DR à Annecy

Lara GOURDON-DELEPINE, IP à la DG

Joseph GRANDGIRARD, DR à Nancy

Gwenaëlle HENON, DSD, chef de pôle à la DI d'Ile-de-France

Guy JEAN-BAPTISTE, DR à Marseille

Virginie LABAERE, DSD, cheffe de PAE à Bordeaux

Philippe LEGUE, DI à Roissy

Valérie MAGGIONI, DSD, cheffe de pôle RH à Bordeaux

Denis MARTINEZ, DI à Metz

Jacqueline PLANTIER, DSD, cheffe divisionnaire à Orly

Franck TESTANIERE, DI à Montpellier

Celine THIRIOT, DSD, cheffe divisionnaire à Roissy

Lors de cette assemblée générale, la directrice générale, accompagnée du directeur général adjoint, de la sous-directrice du Réseau, de la cheffe de l'inspection des services et de l'adjoint au délégué aux cadres dirigeants a fait le point sur 3 grands thèmes d'actualité : les parcours professionnels, l'engagement et la reconnaissance des cadres supérieurs et les évolutions en cours pour la DGDDI (cf thématiques ci-après).

Conseil d'administration du 28 juin 2021 : ce conseil d'administration a désigné le bureau de l'amicale qui outre le Président est composé comme suit :

Vice-Président : Philippe LEGUE

Vice-Présidente : Céline THIRIOT

Vice-Présidente : Cindy BARBET

Trésorier : Joseph GRANDGIRARD

Trésorière-adjointe : Frédérique DURAND

Secrétaire générale : Jacqueline PLANTIER

Secrétaire générale adjointe : Gwénaëlle HENON

Haute fonction publique : l'intervention du Président de la République le 8 avril 2021 à la convention managériale de l'État et le courrier du 15 mai dernier du Premier Ministre définissent un cadre pour la gestion des cadres supérieurs de l'État à partir du constat d'une insuffisante valorisation des fonctions opérationnelles et de l'absence d'un véritable suivi individuel des parcours. Si certains aspects ont défrayé la chronique et visent spécifiquement certains corps hors du champ directionnel douanier (remplacement de l'ENA par l'institut national du service public (INSP), création du corps des administrateurs de l'État – hors du champ pour ce que l'on en sait à ce jour-, fin de l'accès direct aux corps d'inspection et de contrôle), d'autres aspects pourront le cas échéant impacter la douane avec la création d'une délégation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'État (DIESE) et la définition de lignes directrices de gestion interministérielles.

Cette réforme a été traduite dans l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de l'État. A noter également la création d'un vivier interministériel des cadres par arrêté du 26 mai 2021 portant traitement de données automatisées à caractère personnel dénommé « VINCI ». Jean Bassères, Inspecteur général des finances, directeur général de pôle emploi, a été désigné pour diriger la préfiguration de l'INSP et de la DIESE, ces 2 structures devant être créées dans les 6 mois à venir.

Au niveau ministériel, un groupe de travail sur l'encadrement supérieur a été programmé le 23 juin dernier avec les organisations syndicales. Par ailleurs, 4 groupes de travail internes sont mis en place, dont un destiné à la gestion de l'encadrement supérieur à Bercy.

Délégation aux cadres dirigeants (DACD): la DACD dirigée par Denis MILLET, administrateur supérieur et secondé par Olivier GILLOT, administrateur, comprend au total 4 agents dont les 2 administrateurs. Le service vient d'être totalement constitué avec le recrutement d'un cadre en poste à Bercy déjà spécialisé dans l'accompagnement des cadres dirigeants, Emmanuel ROUSSEL, chef de mission, et l'affectation de Véronique WELIN, IR2, en charge de sujets relatifs aux cadres supérieurs depuis plusieurs années au sein des bureaux A2, puis RH3.

Parcours des administrateurs : la question de la sécurisation des carrières des cadres supérieurs fait l'objet d'une mission confiée à l'IS qui s'est notamment traduite par un questionnaire diffusé récemment et qui doit donner lieu à un rapport à la directrice générale dans le courant du mois de juillet. Ce dossier essentiel a pour objet de tirer les conséquences de la nouvelle gestion du statut d'emploi qui n'assure plus automatiquement une linéarité des parcours, comme c'était le cas depuis la mise en place du statut d'emploi d'administrateur des douanes en 2012. Il est en effet essentiel de réfléchir sur la gestion de la carrière dans le corps (grades de DSD1 et DPSD), sans se dispenser pour autant d'une gestion des parcours dans le cadre du statut d'emploi.

Ce rapport constituera le point de départ d'un chantier visant à la sécurisation de la situation actuelle qui se caractérise par un décrochage entre la progression dans le statut d'emploi pouvant conduire à un accès à la HED, voire HEE et le maintien à la HEA pour le grade de DSD1. Il importe de souligner que ces nécessaires travaux de sécurisation ne doivent pas conduire à considérer que la sortie du statut d'emploi serait un mode normal de gestion, une gestion soucieuse des intérêts du cadre supérieur doit en revanche concilier une gestion des parcours dans le statut d'emploi et une sécurisation des sorties dans le cas où elles s'avèreraient incontournables.

Cartographie des emplois : la cartographie des emplois d'administrateurs est diffusée et en ligne sur Aladin sous l'onglet « cadres dirigeants ». Beaucoup d'interrogations sont parvenues sur les modalités de réalisation de cette cartographie. L'administration a établi cette répartition par un croisement des quotas réglementaires liés à chaque statut (10 AG, 67 AS et 65 AD) avec des critères de charge liés à chaque ressort territorial ou fonctionnel. Le sujet de la forte concentration des statuts AS en Ile-de-France et notamment à la direction générale a été identifié. Des évolutions de cette cartographie peuvent intervenir au fil de l'eau. Le sujet de la régularisation des AD affectés sur des emplois AS est également pris en compte par la DACD qui soumet ses propositions à la directrice générale lorsque les quotas le permettent (sorties des statuts d'AS par départ à la retraite principalement, ce qui permet de nouvelles nominations).

Accès au statut d'emploi : un vivier des cadres supérieurs DSD vient d'être constitué. Il convient de noter que ce vivier ne garantit pas l'accès au statut d'emploi et que la non intégration dans le vivier n'empêche pas d'accéder au statut d'emploi. Les cadres retenus participent à un processus d'assessment (méthode visant à analyser le comportement des candidats) faisant suite à une autoévaluation permettant d'identifier les forces et les faiblesses de chacun en vue de déterminer ensuite un plan d'action individuel et les mesures à prendre pour assurer une meilleure préparation aux emplois d'administrateur.

A noter que seul le processus distinct de sélection consécutif aux avis de vacances d'emplois conduit à l'accès effectif au statut d'emploi d'administrateur. Il s'agit d'une méthode déjà en vigueur pour constituer un vivier des cadres dirigeants de l'État.

S'agissant des candidatures IP1, elles ne peuvent être rejetées a priori dans la mesure où elles sont recevables au regard des dispositions réglementaires résultant du décret relatif aux emplois de direction. Toutefois, sur un plan de l'adéquation des candidatures par rapport aux emplois proposés, il apparaît que l'occupation de 2 postes de DSD est un pré-requis. Il ressort ainsi qu'au-delà de l'aspect strictement réglementaire, l'administration apprécie le profil sur la base de différents critères dont le parcours professionnel antérieur.

Mobilité interne des IP/DSD : les derniers mouvements de cadres supérieurs font apparaître un décalage important entre le nombre de postes à pourvoir et le nombre de candidatures sur les postes. S'il est difficile d'identifier toutes les causes qui sont propres à chacun (coût de la mobilité, impact des LDG avec les durées minimales et maximales d'affectation, choix géographiques, projets personnels...), il semble clair que le nombre global de postes est supérieur au nombre de cadres supérieurs. Un sujet de volumétrie doit donc également être traité sans oublier la question récurrente de l'accompagnement de la mobilité des cadres supérieurs.

Mobilité externe : à titre général la mobilité externe demeure problématique comme l'attestent certaines expériences récentes, avec notamment l'échec d'une mobilité sur un emploi de commissaire de police en raison d'une interprétation défavorable retenue en matière de comparabilité des statuts (le statut de la catégorie A de la DGDDI couvre un spectre beaucoup plus large). A ce stade, cette question n'a pas encore été approfondie dans tous ses aspects, mais elle constitue un champ de travail pour la DACD.

Sélection IPIS : la dernière sélection IPIS est affectée ce 1^{er} juillet. La direction générale a souhaité accentuer les affectations sur le terrain (3 chefs divisionnaires, 2 chefs de POC, 2 chefs de PAE) par rapport aux années antérieures. Un tutorat est assuré par le DGA qui assurera le suivi de cette session avec des points d'étape individuels. Ce mode de fonctionnement a vocation à se reproduire pour les prochaines sessions.

Parmi les sujets de préoccupation de nos nouveaux collègues, on peut relever les conditions d'attribution des postes (intérêt d'une définition des règles d'attribution communiquée en amont de la sélection ; en effet, plusieurs dispositifs ont pu exister à travers les années : profil, classement, amphi blanc, dispositif mixte) et la prise en charge de la mobilité. A cet égard, l'idée émise dans un GT de la sous-direction RH visant à instituer une semaine logistique est particulièrement intéressante.

Adjoints DI : une réflexion a été conduite au sein de l'amicale des directeurs sur le rôle des adjoints DI. La sous-direction du Réseau a consulté l'ensemble des adjoints pour connaître les modes de fonctionnement mis en place dans les interrégions. Il s'agit en effet d'une fonction relativement nouvelle dans notre organisation. Un questionnaire a été adressé aux DI pour recueillir leur vision. Ces éléments servent de base à la réflexion conduite au sein de la sous-direction du Réseau sur le positionnement des adjoints.

Promotions DSD : les règles de gestion traditionnelles qui distinguaient les promotions en mobilité et les promotions sur place ne sont plus d'actualité. Désormais, une promotion implique une mobilité géographique ou fonctionnelle. Si la mobilité géographique est clairement visible, la notion de mobilité fonctionnelle est parfois plus délicate à appréhender. En tout état de cause, une promotion impliquera à l'avenir, a minima une évolution de la fiche de poste et un « changement de chaise », la plupart des mobilités comportant une dimension géographique, comme c'est le cas aujourd'hui. A noter que les 2 notions ne sont pas étanches et que la mobilité revêt souvent un double caractère.

Engagement et reconnaissance des cadres supérieurs : ce sujet est assez peu évoqué par rapport aux thèmes plus habituels concernant les carrières et les statuts. Lorsqu'il est traité, cela peut être à travers des leviers RH habituels (promotions, modulation...), mais il est plus difficile de parvenir à un traitement plus global intégrant l'intérêt au travail, la motivation, la prise en compte des contraintes personnelles et à titre général la reconnaissance des services rendus. Le constat effectué est qu'il conviendrait de pouvoir régler les sujets touchant au volet statutaire et à la carrière afin de pouvoir se concentrer ensuite sur cette question.

Egalité professionnelle : des ateliers de travail organisés au sein de l'amicale ont fait ressortir les difficultés rencontrées par les femmes pour accéder au cadre supérieur et pour évoluer dans leur parcours. Cela rejoint bien évidemment la problématique plus générale portée par les politiques publiques, mais avec une dimension plus aiguë pour les femmes cadres supérieurs. Un webinaire portant sur ces questions a récemment été organisé par l'amicale. La directrice générale a souligné son attention particulière à cette question, notamment dans le cadre des présélections pour les comités d'audition, en vue de respecter les quotas fixés par la loi pour les primo-accessions aux emplois de direction. A mérite égal, il peut s'agir d'un critère de départage au profit des femmes.

Formation des cadres supérieurs : de nombreux groupes de travail associant des IP, des DSD et des administrateurs ont débouché sur la conception de packs de formation adaptés au parcours de carrière : IP prise de fonctions, IP expérimentés, DSD prise de fonctions, DSD expérimentés. Il s'agit de passer d'une période où les cadres supérieurs étaient souvent les exclus de la formation à un pilotage plus précis en fonction du moment où l'on se situe dans le parcours professionnel.

Évolutions de la DGDDI : un point d'actualité a été effectué par la directrice générale lors de la dernière AG. Les discussions avec les services compétents de Bercy se poursuivent en vue de trouver un équilibre entre les 3 questions majeures qui vont impacter la DGDDI ces prochaines années : les axes stratégiques avec les moyens qui y seront associés, les transferts de fiscalité ainsi que les restitutions d'emploi correspondantes et enfin les économies budgétaires qui sont attendues pour participer à l'effort de réduction des dépenses publiques. L'équilibre trouvé devrait conditionner le fonctionnement de la DGDDI entre 2022 et 2024.

Retraités : certains adhérents retraités ont manifesté le souhait d'être mieux informés sur les actualités. Le présent bulletin leur est également adressé afin de maintenir le lien avec ceux qui ont servi l'administration des douanes pendant toute leur carrière. Il est rappelé que lors du départ à la retraite, celles et ceux qui souhaitent maintenir ce lien doivent communiquer leur adresse e-mail au trésorier, Joseph GRANDGIRARD.

Travaux 2021/2022 : au cours de la prochaine période, l'amicale envisage de travailler notamment sur les thématiques suivantes :

- la sécurisation des parcours ;
- la prise de poste par les IPIS ;
- la prise de poste par les IP/DSD ;
- la prise de poste par les administrateurs ;

Celles et ceux qui souhaitent travailler sur une thématique particulière en lien avec l'objet de l'amicale peuvent bien évidemment adresser leurs propositions et contributions au Président et/ou à la secrétaire générale.

Prochaine AG : il est envisagé, si les conditions sanitaires le permettent, de tenir la prochaine AG en présentiel à Bercy le 22 novembre 2021 à 10 heures.



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Grade :

Adresse administrative :

Adresse personnelle (facultatif pour les actifs) :

Adresse internet :

N° de téléphone fixe (facultatif) :

Portable (facultatif) :

sollicite mon adhésion, à compter de ce jour, à l'Amicale des Directeurs des Douanes.

Je joins au présent un chèque de **25 €**, ou effectue un virement de **25 €** sur le compte de l'amicale¹ (rayez la mention inutile), représentant le montant de la cotisation en vigueur.

Attention appelée :

la cotisation pour l'année en cours est due au moment de l'adhésion (article 4 du règlement intérieur)

Exception : le montant de la cotisation de l'année en cours est offert au candidat qui adhère l'année de sa nomination dans le premier grade ouvrant accès à l'Amicale. Le nouvel adhérent ne commence alors à cotiser qu'à partir de l'année civile suivante. Cela est sans influence sur la qualité de membre qui s'acquiert dès que le formulaire d'adhésion est réceptionné par le Trésorier de l'Amicale des Directeurs des Douanes.

Pour des raisons de gestion, notamment liées à la correspondance, mes coordonnées peuvent figurer dans le fichier accessible aux seuls membres du Conseil d'Administration de l'Amicale, et notamment au trésorier

(cocher la case utile) :

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

A

, le

(Signature)

Ce bulletin est à adresser (par courrier ou mél) au trésorier de l'Amicale des Directeurs :

Joseph GRANDGIRARD
Trésorier de l'Amicale des Directeurs
Direction régionale des douanes
et droits indirects de Nancy
9, rue Pierre Chalnot CS 70061
54 035 NANCY



RIB - Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc ...).
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc ...).

RIB - Identifiant national de compte
National Bank Account Number

Domiciliation
Domiciliation

ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01010	N° COMPTE 1064576A031	CLE RIB 50	NANCY CENTRE FINANCIER 53 RUE DES JARDINIERS 54900 NANCY CEDEX 9
------------------------	------------------	--------------------------	---------------	---

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte
International Bank Account Number

BIC - Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR02	2004	1010	1010	6457	6A03	150	PSSTFRPPNCY
------	------	------	------	------	------	-----	--------------------

Titulaire du Compte - Account Owner

AMICALE DIRECTEURS DES DOUANES
14 RUE YVES TOUDIC
75010
PARIS

Cadre réservé au destinataire du relevé